

PAR COURRIEL

Québec, le 28 novembre 2016

Madame Marie-Claude Guérin  
Municipalité de Tadoussac  
Directrice générale  
162, rue des Jésuites,  
Tadoussac (Québec) G0T 2A0

**Objet :   Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac**

Madame,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Un règlement modifiant le *Règlement sur les nuisances n° 150* a été adopté en septembre 1999 afin d'ajouter des dispositions en lien avec les nuisances sonores, y compris des niveaux d'émission maximaux. En 2006, le *Règlement HCN-1013 relatif aux nuisances* a été adopté. Ce dernier a été modifié en 2012 avec l'adoption du règlement HCN-1019 et comprend également des dispositions encadrant les nuisances sonores (DB4). Par contre, ces derniers règlements ne semblent pas modifier le règlement adopté en 1999 et ne mentionnent pas les dispositions concernant les niveaux d'émission maximaux à ne pas dépasser.
  - Veuillez déposer la version complète du *Règlement sur les nuisances n° 150* et préciser si ce règlement est encore en vigueur à la suite de l'adoption des règlements relatifs aux nuisances en 2006 et 2012.
  - Veuillez préciser comment la municipalité gère les plaintes relatives aux nuisances sonores. Disposez-vous des équipements nécessaires pour réaliser des mesures sonores advenant que des plaintes soient faites par les citoyens? Préciser.

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **30 novembre**. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame Guérin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission